

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VITRY, CHAMPAGNE ET DER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le **16 juin à 18 H 00**, les membres du Conseil de Communauté VITRY, CHAMPAGNE ET DER se sont réunis à la salle des Fêtes de Frignicourt – Place du Général Leclerc – 51300 FRIGNICOURT, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Président, suite à la convocation faite le 10 juin 2026, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et affichée à la porte des Mairies de ABLANCOURT, ARZILLIERES-NEUVILLE, AULNAY-L'AITRE, BIGNICOURT-SUR-MARNE, BLACY, BLAISE-SOUS-ARZILLIERES, BREBAN, CHAPELAINE, CHATELRAOULD-SAINT-LOUVENT, COOLE, CORBEIL, COURDEMANGES, COUVROT, DROUILLY, FRIGNICOURT, GLANNES, HUIRON, HUMBAUVILLE, LA CHAUSSEE-SUR-MARNE, LE MEIX-TIERCELIN, LES RIVIERES-HENRUEL, LIGNON, LOISY-SUR-MARNE, MAISONS-EN-CHAMPAGNE, MARGERIE-HANCOURT, MAROLLES, PRINGY, SAINT-CHERON, SAINT-OUEN-DOMPROT, SAINT-UTIN, SOMPUIS, SOMSOIS, SONGY, SOULANGES et VITRY-LE-FRANÇOIS, le même jour.

Etaient présents : MM. JUNG, CAPPÉ, REMY, FORMET, NEMBRINI, VEBER, BOUTROY (suppléant de M. DHYÈVRE), PASIAN (suppléant de M. THIEBAULT), Mmes LEROY-DUCARDONNOY, TRUMAUT, MM. COTTON, DELCOMBEL, Mmes FEIGRE, FELICETTI, ASLOUDJ, ROYER, ARMANETTI, MM. PETIT, DUGOIS, MAUTRAIT, CHAMPION (à partir de 18h08), GÉRARD, DESANLIS, Mme HERMONVILLE, MM. POIRISSE, DURAND (suppléant de Mme GEOFFROY), NOBLET, Mmes ROBIN, PÉPIN, MM. JEAN, ROYER, Mme LOISELET (suppléante de M. LEPAGE), MM. PASSINHAS, BONETTI, MIRGODIN, Mmes MUNSTER, HUILLET, M. LEVASSEUR, Mme BLOND, MM. BOURA, GRANDHOMME, MARQUET, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mmes CAILLAU, BLAND, BUCHHEIT, MM. TRIOLET (à partir de 18h11), ROCH.

Absents excusés : MM. FORTIN, TROLIO, GUÉLORGET, GONTHIER, BLONDEAU, Mmes OFLAZOGLU, GUÉRINOT, THOMAZÉ, MOREAU, MM. VIGNEAU, JOURNAUX, VILARD, SIMONNOT.

9 pouvoirs ont été déposés sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ M. TROLIO donne pouvoir à Mme FELICETTI,
- ✓ M. GONTHIER donne pouvoir à M. LEVASSEUR,
- ✓ M. BLONDEAU donne pouvoir à Mme BOBLIQUE,
- ✓ Mme OFLAZOGLU donne pouvoir à Mme HUILLET,
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à M. BOURA,
- ✓ Mme THOMAZÉ donne pouvoir à Mme BLOND,
- ✓ Mme MOREAU donne pouvoir à Mme BLAND,
- ✓ M. VIGNEAU donne pouvoir à M. HOUDAYER,
- ✓ M. JOURNAUX donne pouvoir à M. MARQUET.

Secrétaire de séance : M. Romain DESANLIS.

FINANCES

BUDGET ANNEXE EAU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - VOTE

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre FORMET

Ce compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat.

La Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le compte financier unique qui est soumis à votre approbation retrace l'ensemble des opérations réalisées, en recettes et en dépenses, au cours de l'exercice 2025 pour le budget annexe Eau.

- Les réalisations propres à l'exercice 2025 se résument ainsi :

Résultat de l'exercice 2025	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
Dépenses réalisées	1 445 641,99	635 134,74	2 080 776,73
Recettes réalisées	1 235 032,75	973 261,12	2 208 293,87
Résultat de l'exercice	-210 609,24	338 126,38	127 517,14

- Compte tenu du résultat de clôture de l'exercice précédent, et de la part affectée à l'investissement pour l'exercice 2025, les résultats d'exécution du budget 2025 se présentent ainsi :

	Résultat clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Investissement	41 711,24	0,00	-210 609,24	-168 898,00
Fonctionnement	1 908 510,83		338 126,38	2 246 637,21
TOTAL	1 950 222,07		127 517,14	2 077 739,21

- Le résultat global de clôture de l'exercice 2025 est excédentaire de 2.077.739,21 € toutes sections confondues. Les restes à réaliser s'élèvent à 50.451,35 €.

	Résultat clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2025	Restes à réaliser	Résultat de clôture 2025
Investissement	41 711,24	0,00	-210 609,24	50 451,35	-219 349,35
Fonctionnement	1 908 510,83		338 126,38	0,00	2 246 637,21
TOTAL	1 950 222,07		127 517,14		2 027 287,86

- Le résultat global de clôture de l'exercice 2025 est donc excédentaire de 2.027.287,86 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1) DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Dépenses totales prévues **3.154.446,79 €**

Dépenses totales réalisées **1.445.641,99 €**

Ce qui représente un taux de réalisation de **45,83 %**

(1.373.342,43 € en 2024 ; 1.358.149,51 € en 2023 ; 1.178.212,51 € en 2022).

Ces dépenses concernent :

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Voté 2025 BP+DM	Compte financier unique 2025	Taux d'exécution
20	Immobilisations incorporelles	481 700,00	109 080,14	22,64%
21	Immobilisations corporelles	18 000,00	7 442,98	41,35%
23	Immobilisations en cours	2 392 346,79	1 151 171,73	48,12%
020	Dépenses imprévues	15 000,00	0,00	
Total dépenses d'équipement		2 907 046,79	1 267 694,85	43,61%
16	Emprunts et dettes assimilés	13 400,00	13 330,49	99,48%
13	subventions	2 000,00	1 869,00	93,45%
Total des dépenses financières		15 400,00	15 199,49	98,70%
Dépenses réelles investissement		2 922 446,79	1 282 894,34	
040	opérations d'ordre de transfert	82 000,00	77 027,73	93,94%
041	opérations patrimoniales	150 000,00	85 719,92	
Total des dépenses d'ordre		232 000,00	162 747,65	70,15%
Total des dépenses d'Investissement		3 154 446,79	1 445 641,99	45,83%

Les dépenses réelles s'élèvent à 1.282.894,34 € et se décomposent :

	CFU 2025	Rappel CA 2024
Remboursement dette en capital	13 330,49 €	12 706,60 €
Subvention	1 869,00 €	12 741,06 €
Etudes	112 289,33 €	289 922,60 €
Schéma directeur eau	64 362,80 €	150 794,46 €
DUP	0,00 €	
CTEC	18 514,50 €	4 968,00 €
Essais pompage	0,00 €	0,00 €
DSP	15 421,45 €	15 568,66 €
Publication	3 855,50 €	6 508,78 €
Aire de captage	10 135,08 €	112 082,70 €
Travaux	122 024,33 €	229 983,04 €
Travaux divers	22 377,77 €	83 571,43 €
Travaux réseaux	65 907,95 €	8 313,44 €
Remplacement compteurs	10 025,70 €	7 274,51 €
Non affecté	23 712,91 €	130 823,66 €
Gros travaux	1 033 381,19 €	708 193,04 €
Château d'eau des Wassues		401,24 €
Travaux sécurisation	69 480,00 €	654,24 €
Travaux Coole	702,00 €	283 667,41 €
travaux Couvrot	513 723,12 €	9 819,64 €
Travaux Le Meix	2 587,94 €	1 137,00 €

travaux Soulanges	5 635,02 €	34 488,48 €
Travaux Chapelaine		14 622,47 €
Travaux Courdemanges	93 344,40 €	1 200,00 €
Travaux Maisons en Champagne		29 001,19 €
Travaux Pringy	654,00 €	152 807,59 €
Travaux Saint Ouen Dompot		
Travaux Chatelraould	3 240,00 €	7 318,80 €
Travaux Huiron	166 209,49 €	134 058,48 €
Travaux Marolles	0,00 €	39 016,50 €
VLF Fbg Léon Bourgeois	86 892,25 €	
VLF Hamois	61 130,33 €	0,00 €
VLF Port Arthur	2 326,64 €	
Réseau Arzillières	27 456,00 €	
Total	1 282 894,34 €	1 253 546,34 €

Les dépenses d'équipement sont stables avec un niveau d'équipement élevé : Travaux à Couvrot, Huiron, Faubourg Léon Bourgeois à Vitry-le-François.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 162.747.65 €, elles concernent les transferts des frais de maîtrise pour les opérations en cours (85.1719,92 €) et l'amortissement des subventions d'équipement : 77.027,73 €.

2) RECETTES D'INVESTISSEMENT :

<u>Recettes totales prévues</u>	3.154.446,79 €
<u>Recettes totales réalisées</u>	1.235.032,75 €

(1.511.112,26 € en 2024 ; 990.345,54 € en 2023 ; 1.009.197,42 € en 2022).

RECETTES INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Voté 2025 BP+DM	Compte financier unique 2025	Taux d'exécution
13	Subventions	199 488,76	345 912,67	173,40%
21	immobilisations corporelles	0,00		
Total recettes équipement		199 488,76	345 912,67	173,40%
10	dotations	223 839,02	310 983,66	138,93%
27	Immobilisations financières			
Total des recettes réelles d'investissement		423 327,78	656 896,33	155,17%
021	Virement de la section d'exploitation	2 042 876,77	0,00	
040	Opérations ordre transfert sections	496 531,00	492 416,50	99,17%
041	opérations patrimoniales	150 000,00	85 719,92	57,15%
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 689 407,77	578 136,42	21,50%
1	report	41 711,24		
Total des recettes d'investissement		3 154 446,79	1 235 032,75	39,15%

Les recettes réelles pour l'exercice 2025 s'élèvent à 656.896,33 €.

Elles comprennent :

	CFU 2025	CA 2024
Subventions	345 912,67 €	562 375,53 €
AESN Château d'eau des Wassues		74 599,00 €
DETR Secu réservoirs	3 920,00 €	
CTEC		51 864,86 €
DETR AEP Courdemanges	14 212,00 €	
DETR Loisy et Maisons en Champagne		8 094,23 €
DETR Travaux Soulanges	5 635,02 €	31 707,64 €
DETR travaux conduite AEP St Ouen Domprot		
AEP HUIRON	17 110,94 €	28 365,00 €
DETR AEP Chapelaine		5 600,00 €
AESN DUP CAPTAGE	23 918,00 €	119 638,00 €
DETR travaux securisation Songy		5 692,80 €
AESN DIAG SDAEP	33 936,00 €	140 632,00 €
Travaux Coole	28 758,37 €	16 182,00 €
AEP Couvrot	149 600,00 €	
Subvention véolia transaction 2014		80 000,00 €
Departement AEP Couvrot	45 940,00 €	214 220,00 €
DETR Tx Le Meix	2 587,94 €	80 000,00 €
Tx Pringy	20 294,40 €	
FCTVA	223 598,11 €	214 220,00 €
Excédent capitalisé	87 385,55 €	199 381,51 €
Immobilisation corporelle		261,92 €
Total	656 896,33 €	545 728,29 €

Le budget eau continue de se désendetter. La recherche de co-financement permet de porter en fonds propres avec des subventions, des travaux d'envergure sans recours à l'emprunt.

Les recettes d'ordre comprennent l'amortissement pour un montant de 492.416,50 €, en augmentation de 3,9 % par rapport à l'année 2024. Les recettes d'ordre comprennent également le transfert des frais de maîtrise d'œuvre pour les opérations en cours : Couvrot, Huiron... pour un montant de 85.719,92 € soit un montant total des opérations d'ordre de 578.136,42 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses totales prévues	3.230.630,83 €
Dépenses totales réalisées	635.134,74 €

Ce qui représente un taux de réalisation de 19,66 %

(659.395,11 € en 2024 ; 568.728,93 € en 2023 ; 362.455,84 € en 2022)

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Voté 2025 BP+DM	Compte financier unique 2025	Taux d'exécution
011	Charges à caractères général	51 902,06	17 177,48	33,10%
012	Charges de personnel	150 001,00	118 839,34	79,23%
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	0,00	0,00%
022	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00	
Total dépenses gestion courante		214 903,06	136 016,82	63,29%
66	charges financières	7 200,00	6 701,42	93,08%
67	charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	
68	provisions	1 000,00	0,00	
Total des dépenses financières		9 200,00	6 701,42	72,84%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		224 103,06	142 718,24	63,68%
	Virement à la section			
023	d'investissement	2 042 876,77		
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	496 531,00	492 416,50	99,17%
Total des dépenses d'ordre		2 539 407,77	492 416,50	19,39%
Total des dépenses de fonctionnement		2 763 510,83	635 134,74	22,98%

Les dépenses réelles s'élèvent à **142.718,24 €**, et concernent :

	CFU 2025	Rappel CA 2024
Cotisation Ascomade (1.128,00 €), assurance (1.931,91 €), abonnement (990,00 €)	4 049,91 €	7 373,69 €
Location terrain		
Taxe foncière	194,00 €	8 207,00 €
Remboursement frais de personnel	118 839,34 €	150 143,90 €
Location véhicule service	2 399,16 €	2 183,52 €
Prestations services	5 302,75 €	0,00 €
Réceptions	35,23 €	
Annonces et insertions	3 742,96 €	
Frais de mission	1 453,47 €	
Remboursement des intérêts de la dette	6 701,42 €	7 348,18 €
Admissions en non valeur	0,00 €	0,00 €
Provision pour créances douteuses	0,00 €	0,00 €
Autres charges	0,00 €	10 209,30 €
Total	142 718,24 €	169 884,90 €

Les dépenses d'ordre concernent les amortissements pour un total de 492.416,50 € concernant l'amortissement des biens. L'amortissement augmente de 3,9 % par apport à l'année 2024.

2) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes totales prévues **2.763.510,83 € €**

Recettes totales réalisées **973.261,12 €**

Ce qui représente un taux de réalisation de 35,22 %

(871.032,36 € en 2024 ; 826.882,85 € en 2023 ; 805.021,86 € en 2022).

RECETTES FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Voté 2025 BP+DM	Compte financier unique 2025	taux de réalisation
70	produits des services	735 000,00 €	820 284,40 €	111,60%
74	Dotations	36 000,00 €	51 314,00 €	142,54%
75	autres produits de gestion courante	2 000,00 €	23 902,00 €	1195,10%
Total recettes de gestion courante		773 000,00 €	895 500,40 €	115,85%
77	produits exceptionnels	0,00 €	732,99 €	
78	Reprise de provision	0,00 €	0,00 €	
Total recettes réelles d'exploitation		773 000,00 €	896 233,39 €	
042	recettes d'ordre	82 000,00 €	77 027,73 €	93,94%
002	Excédent d'exploitation reporté n-1	1 908 510,83 €		
Total des recettes de fonctionnement		2 763 510,83 €	973 261,12 €	35,22%

Les recettes réelles s'élèvent à **896.233,39 €**. Le produit de la surtaxe a augmenté en 2025.

Celles-ci concernent :

	CFU 2025	Rappel CA 2024
La surtaxe eau	817 434,40 €	772 164,56 €
Facturation des branchements	2 850,00 €	2 724,00 €
Subvention AESN	51 314,00 €	36 720,00 €
Remboursement des taxes foncières par Veolia	8 207,00 €	454,70 €
Dégrèvement taxe foncière	15 695,00 €	116,79 €
Reprise de provision	732,99 €	
Participation voirie et réseaux		
Total	896 233,39 €	812 180,05 €

Les produits courants augmentent entre 2024 et 2025.

Les recettes d'ordre concernent l'amortissement des subventions pour un montant de 77.027,73 €.

Le Conseil de Communauté,

Vu l'article L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 9 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025,

Vu la délibération 2026-15 du 3 mars 2026 relative au vote du budget primitif 2026 du budget annexe Eau,

Vu la délibération 2026-43 du 12 mai 2026 relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier,

Vu l'avis favorable du bureau de communauté en date du 2 juin 2026

1°/ donne acte de la présentation du compte financier unique du budget annexe Eau

2°/ approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe Eau, lequel se résume ainsi :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	Résultat de
Dépenses de l'exercice : 635.134,74 € Recettes de l'exercice : 973.261,12 € Résultat de l'année : 338.126,38 €	l'exercice Dépenses de l'exercice : 1.445.641,99 € Recettes de l'exercice : 1.235.032,75 € Résultat de l'année : - 210.609,24 €
Résultats antérieurs	Résultats antérieurs
Excédent : 1.908.510,83 € Déficit : ... €	Excédent : 41.711,24 € Déficit : €
Résultats cumulés clôture : 2.246.637,21 €	Résultats cumulés clôture : -168.898,00 €
Restes à réaliser Dépenses : 0,00 €	Restes à réaliser Dépenses : 50.451,35 €
Restes à réaliser Recettes : 0,00 €	Restes à réaliser Recettes : ... €
Résultats corrigés clôture : 2.246.637,21 €	Résultats corrigés clôture : - 219.349,35 €
RÉSULTAT GLOBAL : 2.027.287,86 €	

3°/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°/ constate que la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2026 au compte 001 est conforme ;

6/ considère l'excédent de fonctionnement pour un montant 2.027.287,86 € ;

7°/ considère le déficit d'investissement pour un montant de 219.349,35 €, y compris les restes à réaliser se décomposant ainsi :

- un solde déficitaire de clôture de 168.989,00 €
- un solde de reste à réaliser de 50.451,35 €
- et décide d'inscrire :
- au compte R.002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 2.027.287,86 €
- au compte D.001 « Excédent d'investissement reporté » : 168.898,00 €
- au compte R1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 219.349,35 €

8°/ donne pouvoir à Monsieur le Président à signer le compte financier unique et à pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée
par : **56 avis favorables,**
2 abstentions : Mme BUCHHEIT, M. TRIOLET.

Le secrétaire de séance,
Romain DESANLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,
Sébastien MIRGODIN



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le - **1 JUL. 2026**
et de la publication le, **1 JUL. 2026**
ou de la notification du

Signature
Pour le Maire,
Par délégation,
Pour la Directrice Générale des Services empêchée,
Le Directeur Général Adjoint,
Alexandre GUILLEMIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.